

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 125

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À l'alinéa 414, après le mot :

« forte »,

insérer les mots :

« et indépendante ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La protection de l'industrie militaire française doit être une priorité nationale.

Avec 5 000 entreprises et 400 000 emplois dans le secteur de la défense (dont 165 000 emplois directs dans l'armement), l'industrie française représente plus du quart des capacités européennes.

Parce que le rôle de l'industrie française est fondamental au niveau européen, elle ne doit pas être utilisée comme l'outil d'une coopération idéologique qui porterait préjudice à l'autonomie stratégique de la France.